Brève de sécurité

Juillet 2013

Piscines gonflables

Ayez vos enfants à l'œil, les plus petits à portée de main!

L'été incite à la baignade. Souvent, le plongeon dans l'eau fraîche s'effectue dans une piscine gonflable. Il en existe de différentes grandeurs, formes et profondeurs d'eau, de la pataugeoire à une piscine de taille respectable où l'on peut même faire des longueurs. Pour que la sécurité ne boive pas la tasse, tenez compte des conseils suivants:

- Lisez le mode d'emploi avant de l'installer.
- La profondeur d'eau des pataugeoires ne doit pas excéder 20 cm.
- Ayez vos enfants à l'œil, les plus petits toujours à portée de main!
- Enlevez l'échelle lorsque la piscine n'est pas utilisée. Le cas échéant, attachez-la afin d'empêcher les enfants d'en faire un mauvais usage.
- Pour prévenir les noyades, couvrez et clôturez la piscine.

Plus sur la sécurité aquatique sur www.water-safety.ch.

Le bpa vous souhaite des baignades sûres.

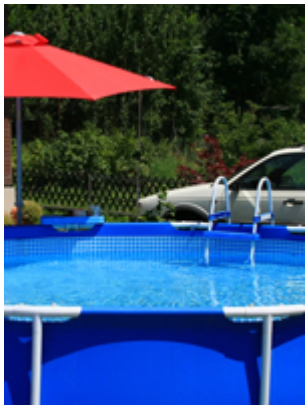

bpa – Bureau de prévention des accidents
Hodlerstrasse 5 a
CH-3011 Berne
Tél. +41 31 390 22 22
Fax +41 31 390 22 30
info@bpa.ch
www.bpa.ch